






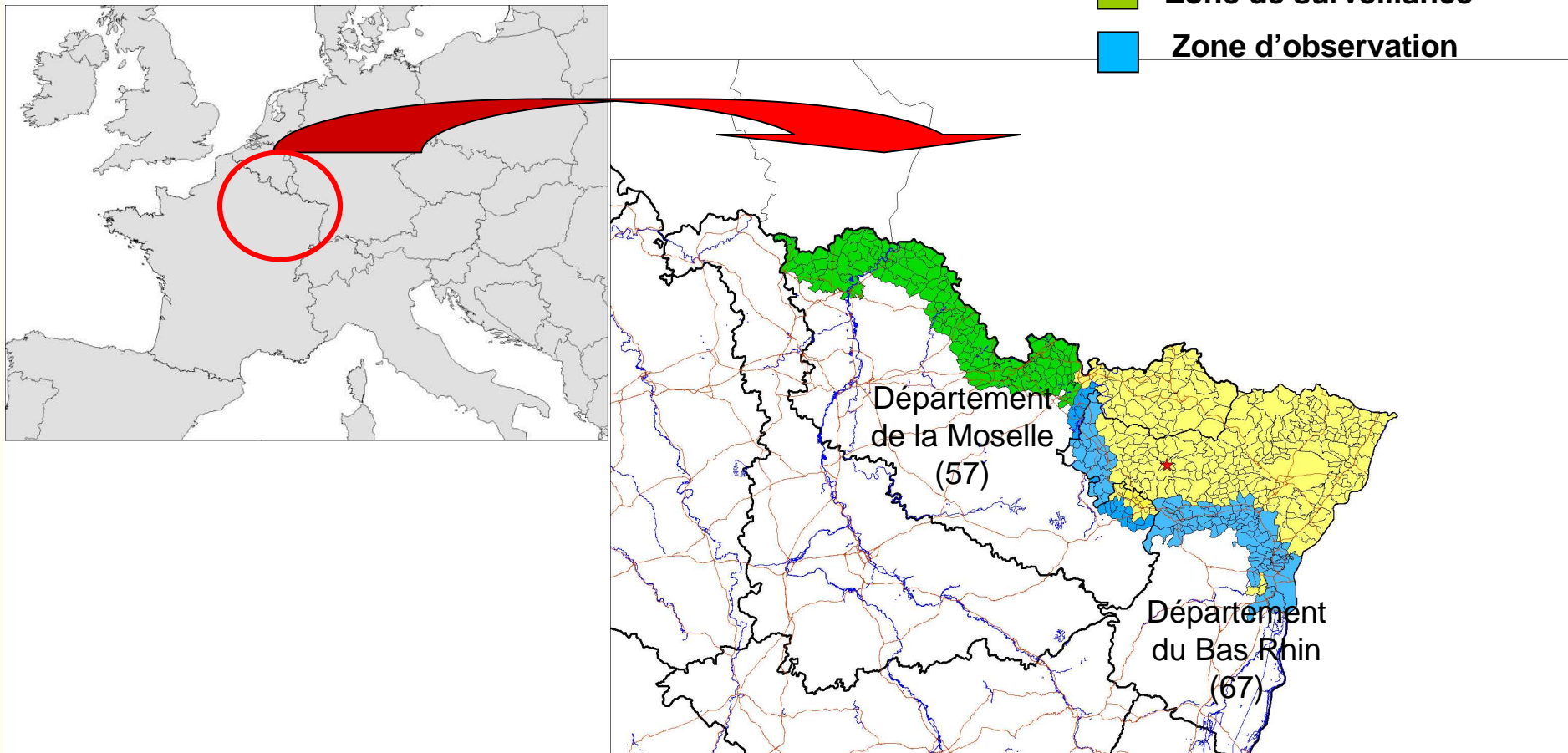
# Situation de la Peste Porcine Classique chez les sangliers sauvages en France 2010



MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Zones concernées par le programme d'éradication

-  Zone infectée  
(*Décision 2004/832/CE*)
-  Zone de surveillance
-  Zone d'observation





MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Mesures de gestion chez les sangliers sauvages

## Modalités de surveillance - Principes

Pour tout sanglier chassé ou trouvé mort en ZI, ZO ou ZS

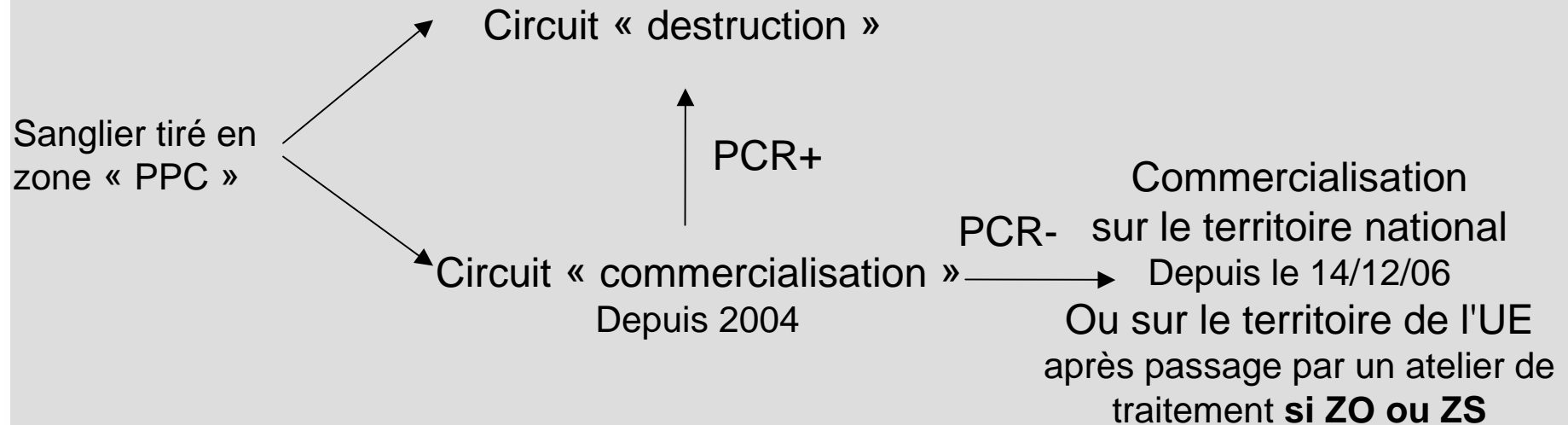
- Prélèvements de sang et de rate
- Sérologie (Elisa) + virologie (PCR)



MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Mesures de gestion chez les sangliers sauvages

## Gestion des venaisons – système d'analyses libératoires



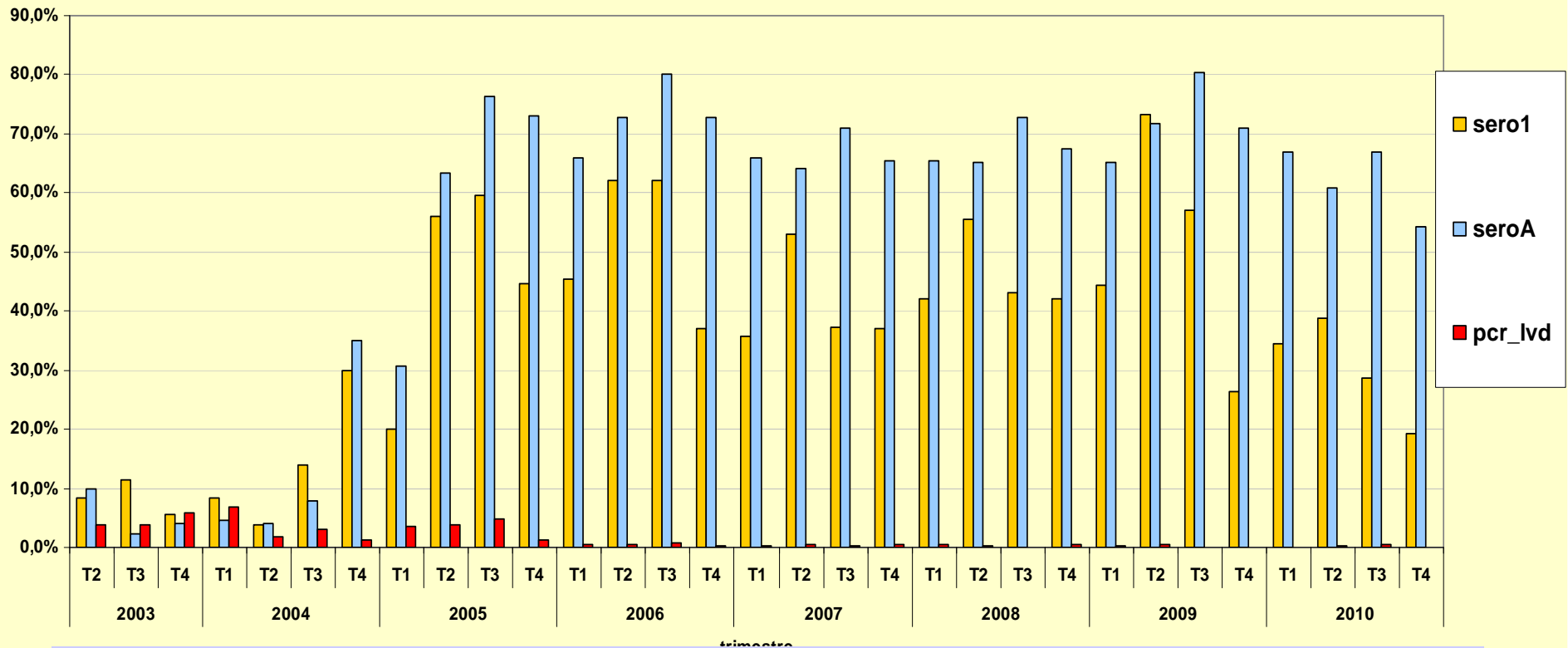
Toutes les carcasses commercialisées sont PCR-  
Toutes les carcasses PCR+ sont détruites



MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Bilan de la surveillance 2010

## Surveillance sérologique



**Baisse de séroprévalence observée chez les jeunes (attendue)  
suite à l'arrêt de la vaccination orale à partir de juin 2010**



MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Bilan 2010

## Situation sanitaire très favorable en apparence en ZI, ZO et ZS

### Avis de l'ANSES du 30 juin 2010

- Impossible de conclure sur une absence de circulation du virus
- Probabilité de réapparition d'un foyer dans la ZI ou ZS lié à une circulation silencieuse : « extrêmement faible »  
à un maintien de la circulation en Allemagne : « faible à peu élevée »  
(foyer dans le Palatinat)

→ **Situation sanitaire favorable mais maintien de la vigilance**



MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Vaccination

## **Arrêt de la vaccination en automne 2010 (sans modification de statut de zone)**

= Seul moyen de s'assurer du statut indemne de la zone

- Maintien de la surveillance rapprochée et des analyses libératoires
- Suivi des résultats de surveillance sur les jeunes nés en 2010 (non vaccinés) et tirés au courant de la campagne de chasse 2010 – 2011



MINISTÈRE  
DE L'ALIMENTATION  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

# Perspectives 2011

La situation épidémiologique favorable permet d'envisager un allègement du dispositif de lutte (levée de zone infectée)

→ Demande de levée de la zone infectée **à venir**

Le risque de ré-émergence existe d'où l'obligation de maintenir une surveillance des animaux chassés et trouvés morts

→ **maintien de cette surveillance + analyses libératoires 3 ans suivant l'arrêt de la vaccination**

→ En cas de découverte d'un nouveau foyer : stratégie vaccinale à reprendre